



Arrêté municipal d'interdiction de stationnement et de circulation **Courses cyclistes UFOLEP – le dimanche 20 septembre 2026**

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L 2213-2,

Vu le code de la route,

Considérant qu'il y ait lieu d'organiser le stationnement et la circulation des véhicules et des piétons,

Considérant la demande effectuée par les organisateurs de la course cycliste UFOLEP prévue le dimanche 20 septembre 2026, et le fait que l'organisation de ces épreuves peut présenter des risques à l'égard des participants, du public et des riverains,

Vu le récépissé de déclaration délivré par les services de la Sous-Préfecture en date du 14/08/2026,

Considérant la nécessité d'édicter une réglementation particulière et provisoire de la circulation et du stationnement sur le parcours de l'épreuve, afin de prévenir ces risques ;

Arrête

Article 1^{er} :

Il convient, pour la sécurité et le bon déroulement de l'épreuve des courses cyclistes UFOLEP, prévues le dimanche 20 septembre 2026, de 8h à 19h, de réglementer la circulation et le stationnement comme suit :

- la circulation s'effectuera dans le sens de la course : rue de Roucourt, délaissé de la Place des Vésignons, rues de Monchecourt et d'Erchin.
- Le stationnement sera interdit sur la chaussée et à cheval sur les trottoirs des rues précitées.

Article 2 :

Pendant la durée d'interdiction, la circulation pourra s'effectuer avec l'autorisation des signaleurs, dans le sens de la course.

Article 3 :

La signalisation d'interdiction et de déviation sera mise en place par l'organisateur afin de rappeler ces prescriptions temporaires.

Article 4 : Une copie de cet arrêté sera affichée pour information et transmise pour application à Monsieur le Commandant du Commissariat de Police d'Aniche, et aux organisateurs de la course.

Article 5 : Monsieur le Maire de Lewarde, Monsieur André Leger, Adjoint au Maire, et Monsieur Italo LECCI, organisateur, sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Lewarde, le 15 septembre 2026

Alain BRUNEEL
Maire de Lewarde